



A partir du 03 juillet 2022

## LE NOUVEAU STATIONNEMENT REGLEMENTE A REMOULINS

### Je stationne en zone règlementée :

- Je peux payer aux **Horodateurs** ou via l'application **Paybyphone**



#### Tarifs /

1,50€ / heure

3.80€ / ½ journée

6.20€ / Journée

15€ / Semaine (7 Jours consécutifs – réservé aux vacanciers résidents sur la commune)

- Je peux prendre un **Abonnement**

si j'habite ou je travaille sur la commune, si je suis un professionnel ou un commerçant du village : Tarif annuel à **10€**

➡ je me rends à la mairie avec ma carte grise et mon justificatif de domicile ou attestation Urssaf ou contrat de travail.

➡ j'appose mon macaron Abonné sur mon pare-brise



*DES ZONES REGLEMENTEES POUR FAVORISER LA ROTATION DES VEHICULES FACILITER L'ACCES AUX COMMERCES OPTIMISER LE STATIONNEMENT*

*LE STATIONNEMENT S'ADAPTE A VOS BESOINS 2 ZONES DE STATIONNEMENT COURTE ET LONGUE DUREE*

### Je stationne en zone bleue avec un disque : C'est utile et c'est gratuit

➡ De 09 h à 19 h

➡ Limité à 90 mn

➡ sauf dimanches et jours fériés stationnement illimité

